

NOTICE E3D 2022-2023

Second degré

Quels sont les objectifs de la mise en place d'une démarche E3D ?

Peut être considéré comme « **E3D - École / Établissement en démarche de développement durable** » tout établissement scolaire ou école engagé(e) dans une action de développement durable fondée sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat.

Ainsi, cette démarche vise à :

- Fédérer les actions existantes en lien avec l'éducation au développement durable ;
- Mettre en synergie les projets éducatifs, l'organisation, la gestion et la maintenance de l'établissement en les intégrant à son projet global et sa politique de fonctionnement ;
- Ancrer cette démarche dans l'environnement local de l'établissement par le développement de partenariats avec les acteurs territoriaux.

Elle a toute légitimité à être un axe essentiel du **projet d'établissement**.

A qui s'adresse la labellisation E3D ?

A tous les établissements qui s'engagent ou se sont déjà engagés dans cette démarche et veulent être accompagnés, reconnus et valorisés en tant qu'E3D.

Trois possibilités :

- Première candidature ;
- Candidature pour augmenter le niveau du label de l'établissement ;
- Candidature pour renouveler le label de l'établissement devenu caduque (label antérieur à trois ans, donc 2019-2020).

NB : Un établissement peut candidater même s'il ne remplit pas toutes les conditions pour obtenir la labellisation E3D. En effet, la labellisation se décline en plusieurs niveaux successifs qui valorisent des démarches de plus en plus élaborées et généralisées. Les établissements labellisés aux niveaux I et II ont la possibilité de candidater pour un niveau supérieur (voir référentiel dans l'annexe du [BO du 24/09/2020](#)).

Comment candidater ?

L'établissement doit faire acte de candidature en complétant le formulaire en ligne :

<https://bv.ac-clermont.fr/questionnaires/index.php/114844/lang-fr> avant le **27 septembre 2022**.

Après réception de votre candidature, un formateur du groupe EDDACLER prendra contact et, éventuellement, vous rendra visite et rencontrera votre équipe. Il prendra connaissance des travaux réalisés, évaluera avec vous vos besoins de formation et présentera votre projet aux membres du jury de labellisation.

Vous trouverez de plus amples informations ainsi que des fiches-outils sur les [pages du site académique EDD](#).

Quel calendrier pour la labellisation ?

- Septembre 2022 : appel à candidature envoyé à tous les établissements,
- Octobre 2022 - janvier 2023 : rencontres sur site entre les formateurs EDDACLER et les équipes,
- Octobre 2022 - décembre 2023 : mise en œuvre d'actions de formation à l'intention des établissements,
- Mars 2023 : tenue du jury, communication des résultats aux établissements,
- Mai 2023 (date pressentie : 16 mai 2023) : Journée académique des E3D.